

**L'an deux mille dix-sept, le 28 Septembre**, à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Mr HULAUD Jean-François, Mme BONNETE Geneviève, Mme PRIE Nathalie, Mr JUIN Didier, Mr CHOUIN Pierre, Mme MALABEUX Isabelle, Mr VASPART Michel, Mr ROBIN Patrice, Mme DUFEIL Jeanine, Mme VAN DIEN Françoise, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr GABILLARD Sébastien, Mme VEAUDELET Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, Mme MAUTAENT Brigitte, Mme GUILLERME Françoise, Mme BELLANGER Gilberte.

**Etaient absentes ou excusées :** Mr CHOANIER Bernard (pouvoir à Mr Didier JUIN) - Mme TARDIF Tiphaine (pouvoir à Mr Sébastien GABILLARD) - Mr TERRIERE Jacques (pouvoir à Mme BELLANGER Gilberte)

---

### COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle VEAUDELET comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Le procès-verbal de la réunion du 24 Août est adopté à l'unanimité et sans observation.

### TRAVAUX

#### **1) EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC ABORD RESTAURANT SCOLAIRE (SDE)**

Monsieur Jean-François HULAUD, Adjoint aux travaux, explique que le SDE a procédé à l'étude de l'éclairage des abords de la cantine scolaire concernant la dépose et la repose des candélabres (1 à reposer et 3 nouveaux à poser en remplacement de ceux qui ont été enlevés).

Le coût total de l'opération est estimé à 8 500,00 € H.T., notre participation est de 60 % du coût total H.T. de l'opération soit 5 100 €. Ce montant doit être inscrit en investissement au compte 204158 et doit être amorti.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :**

Le projet d'éclairage public des abords de la cantine scolaire, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 8 500 € (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %. Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

## TRAVAUX :

- Monsieur Jean-François HULAUD, informe les Membres que les travaux de voirie prévus au programme 2017 vont commencer la semaine prochaine et vont s'étaler sur deux à trois semaines, Durant la durée des travaux rue des Grèves, la circulation sera alternée. La rue sera fermée à toute circulation uniquement le jour de la pose de l'enrobé.

Mme BELLANGER rapporte que ses voisins, par rapport à la cour des fagots, font remarquer qu'il faudra recreuser dans l'enrobé quand l'enfouissement des réseaux électriques aura lieu.

Monsieur Jean-François HULAUD répond que ces travaux ne sont pas programmés de suite.

- Il précise qu'en ce qui concerne la construction du Restaurant Scolaire, tout se déroule comme prévu, le carrelage doit être posé fin du mois d'octobre.

## **2) SECURITE DU CARREFOUR Rue Ste AGATHE**

Monsieur le Maire explique que depuis de nombreuses années, le croisement de la rue de St Malo (Route Départementale 29) avec les rues Ste Agathe et du Val d'Orient constitue un point noir en matière de sécurité routière dans notre centre bourg.

Ce carrefour connaît un trafic important, à la fois routier et piéton. Bien qu'il ait déjà fait l'objet d'aménagements antérieurs conséquents, il reste dangereux comme en témoigne plusieurs accidents.

La municipalité, en concertation avec l'Agence Technique Départementale 22 qui gère les axes départementaux, souhaitait sécuriser davantage ce croisement dans le cadre du projet de réaménagement de la rue du Val d'Orient.

Outre le trafic accru, l'autre facteur qui renforce la dangerosité est la mauvaise visibilité en sortie des rues Ste Agathe et du Val d'Orient. La visibilité avait déjà été améliorée avec la suppression d'une maison d'angle (emplacement actuel de la Place du Verger) mais la difficulté globale à s'engager sur la RD 29 – rue de St Malo demeure.

Nous envisageons la mise en place de dispositif de ralentissement aux abords du carrefour sur cette voie départementale. Cependant, pour sécuriser davantage cette zone, nous souhaitons aussi tester la mise en circulation en sens unique de la partie de la rue Ste Agathe entre la rue de St Malo et la rue Beaumarchais. Cela signifie que nous interdirons aux Poids Lourds (3,5t) passant par le croisement du Calvaire de Beaumarchais à remonter vers le bourg.

De plus les véhicules provenant de la rue Beaumarchais (sens Mordreuc vers le bourg) qui veulent rejoindre la rue de St Malo ou rue du Val d'Orient devront longer l'église pour ressortir au niveau du Monument aux Morts. Cela implique qu'aucun véhicule ne stationne dans la portion de la rue Ste Agathe qui est maintenue en double sens (entre l'auto-école et la rue Beaumarchais). Enfin, l'interdiction de stationner le long de l'église (côté Monument aux Morts) est étendue jusqu'à la fontaine. En revanche, une zone de stationnement est confirmée dans la portion de la rue Ste Agathe qui passe en sens unique.

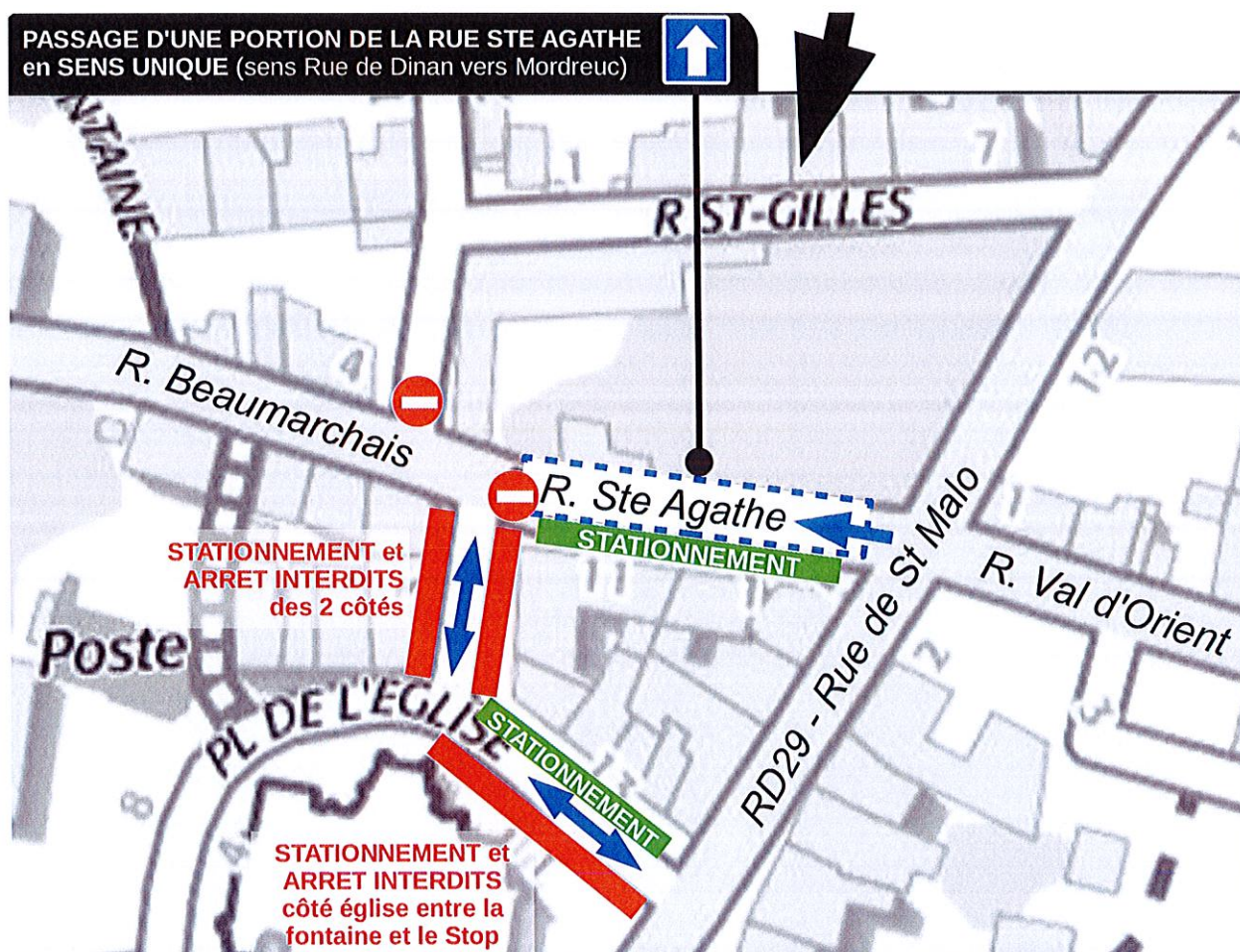
Avant toute validation définitive et la pose d'infrastructures fixes, il a été décidé de procéder à une opération test et d'en informer directement la population et les riverains.

**Ce test sera réalisé à partir du Lundi 23 Octobre 2017.**

**L'objectif est de s'assurer de l'intérêt de ce réaménagement mais également de recueillir l'appréciation des usagers et tout particulièrement de celui des riverains.**

A l'issue d'une période de 3 semaines, nous validerons ou non le maintien de ce dispositif.

Ci-dessous, le plan détaillé de cette nouvelle configuration et les règles de circulation et de stationnement qui en découlent. L'intérêt de cette opération est de sécuriser l'environnement.



Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres,

**VALIDE, LA PROPOSITION CI-DESSUS DECRITE.**

Monsieur Michel VASPART, précise qu'à cause du Calvaire, il y avait eu un problème à Beaumarchais avec les bus de ramassage scolaire.  
Il demande à Madame Véronique MEHEUST de vérifier pour le transport scolaire.

## FINANCES

### AVENANTS au MARCHÉ du Restaurant Scolaire

Monsieur Bertrand PANGAULT présente :

- deux avenants de la SARL LEJOP –couverture– de GUIPRY en moins-value :
  - 1) Modification puits de lumière..... H.T. - 830 € TTC. - 996 €
  - 2) Plus-value pour habillage en ardoises  
Des planches d'égouts sous gouttière et  
Fourniture et pose de 3 sorties EU ..... H.T. + 520,50 €
  - Moins-value pour isolation rentrée dans son lot  
Et pour crochets de service retirés H.T. - 3 109,00 €
  
- 1 avenant de la SAS ATOUT CONFORT – électricité – de TADEN en plus-value
  - 1) Travaux électriques et modifications carillon,  
Eclairage extérieur, sèche-mains H.T. + 3715,73 € TTC. + 4458,88 €

### MOBILIER et MATERIEL

Madame Nathalie PRIE, Adjointe, fait part de la définition du Mobilier et du Matériel retenue par la Commission groupe restaurant scolaire qui s'est réunie le 26 Septembre 2017 :

Le nombre de places prévues est de :

- 136 pour la partie maternelle
- 120 pour la partie primaire (en self donc une capacité maximum de 240)

Le nombre d'enfants fréquentant, actuellement, la cantine est de :

- 94 pour l'ensemble des maternelles
- 177 pour l'ensemble des primaires

La commission propose

- de prévoir dès maintenant 120 places pour la partie maternelle
- de réaliser les 120 places prévues pour la partie primaire

Les équipements récupérables situés à l'étage dans la cantine actuelle qui pourront être utilisés dans le partie des primaires sont :

- 12 tables longues de 8 places
- 96 chaises

Les équipements nécessaires sont pour la partie primaire, compte tenu des tables et des chaises récupérées

- 3 tables de 8
- 24 chaises

Les équipements nécessaires sont pour la partie maternelle

- 15 tables de 8
- 120 chaises hautes

La commission propose des tables octogonales hautes et des chaises hautes qui peuvent être posées sur les tables pour faciliter le nettoyage des sols.

La commission a décidé de ne pas prévoir de claustras, leur utilité et leur implantation sera jugée ultérieurement.

Il est aussi proposé de mettre les porte-manteaux en option, étant donné que certains éléments sont probablement récupérables.

La somme de 40 000 euros a été prévue au budget 2017 en investissement pour le mobilier.

Compte tenu de délais imposés pour le marché et les délais probables de fabrication,  
Compte tenu que le calendrier des travaux est respecté et qu'une ouverture est possible à la rentrée en janvier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- De retenir les propositions de la commission
- De lancer une procédure adaptée de consultation des fournisseurs

### **AFFECTATION DES DEPENSES**

#### **Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la demande faite par les services du Centre des Finances Publiques de DINAN,  
Pour éviter tout rejet d'écritures et retard dans les paiements liés à ce type d'article.

Monsieur Bertrand PANGAULT 1<sup>er</sup> Adjoint informe le conseil municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose donc la prise en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

1 - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que sapins, cadeaux ou jouets...et les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, commémorations, pots de fin d'année et vœux de nouvelle année, le repas des aînés

2 - les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, départs, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ;

3 - Le règlement de factures de sociétés ou troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats, (JAZZ en PLACE ou concert de Noël...)

4 - Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos)

5 - Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres et manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

6- Les denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations ;

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette proposition de délibération relative à la nature des dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des Membres

- ACCEPTE l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **RECENSEMENT 2018 – Agents recenseurs**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Geneviève BONNETE, Adjointe, sera coordinatrice de l'enquête en collaboration avec Martine RIAUX, Secrétaire Générale, sept agents sont chargés de la collecte des données démographiques : Mesdames CHAILLOT Thérèse, CUVELLIER Marie-Thérèse, LEUX Claudine, FERRARD Annie, POMMERET Marie-Madeleine, REBIER Lucienne, MORICE Régine.

La commune recevra une dotation forfaitaire versée par l'INSEE. La rémunération des Agents recenseurs leur sera allouée suivant ce montant qui sera communiqué courant octobre 2017.

Madame BELLANGER Gilberte, fait part de son désaccord sur le manque de communication et d'information autour du recrutement, pas d'appel à candidature.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

Avec 19 voix pour et

4 abstentions : Mme BELLANGER, Mme GUILLERME,  
Mme MAUTAENT, Mr TERRIERE

DECIDE :

- De NOMMER Mme Geneviève BONNETE, Adjointe, Coordinatrice de l'enquête en collaboration avec Martine RIAUX, secrétaire Générale.
- D'AUTORISER Mr le Maire à prendre un ARRETE pour créer l'équipe communale, définie ci-dessus, chargée des opérations de recensement,
- D'AUTORISER Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à l'organisation du recensement de la population.

### **CONVENTION ENTRETIENS FORESTIERS**

Monsieur le Maire informe les Membres que Monsieur GABORIAU, se propose de faire l'entretien du terrain boisé situé « Les grandes tablettes » parcelle n° 62 sur notre commune et de garder le bois. Il se propose également d'offrir 2 tables de pique-nique en bois à la commune.

Il fera intervenir à ses frais un forestier.

Il est nécessaire de faire une convention dans ce sens entre Mr GABORIAU et la commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de confier à Monsieur GABORIAU les travaux d'exploitation forestière de cette parcelle et d'établir une convention entre la commune et Mr GABORIAU.

## **DEPLOIEMENT NUMERIQUE MEGALIS PHASE 2**

Monsieur le Maire informe les Membres que Dinan Agglomération avait à se prononcer sur la Phase 2 du projet de déploiement de la fibre optique. Il s'agit ici du raccordement direct des foyers via la technologie Fibre (FTH pour Fiber to The Home). Ce dossier est complexe et très technique, il est mis en œuvre par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne en concertation avec l'opérateur Orange. Le projet prévoit le raccordement de 1 240 000 prises déployées en 3 phases entre 2014 et 2030. Une partie du financement de ces opérations est du ressort des collectivités locales (Région, Département, Intercommunalités). Le budget pour la Bretagne est de 2,480 milliards d'euros tandis que la part de Dinan Agglomération devrait représenter au total 130 millions d'euros.

Conscient des enjeux stratégiques de ce dossier pour notre commune, Monsieur le Maire est membre de la Commission Numérique de Dinan Agglomération. Il rappelle par ailleurs avoir rencontré les représentants d'Orange à plusieurs reprises par rapport aux secteurs de la commune qui disposent d'un faible débit.

La première phase de ce plan MEGALIS HD (période 2014-2018) prévoyait le déploiement de 11 000 prises sur le territoire des 65 communes de Dinan Agglomération. Ces prises étaient essentiellement situées sur Dinan ville. Cependant, sur cette période, notre commune a bénéficié d'une « montée en débit » sur le secteur Nord de la Commune où les débits étaient les plus bas avec même des villages en zone blanche (aucun débit). Sans atteindre la performance de la fibre (>100MO) cette montée en débit a permis de relever les débits fortement (>20MO).

Le nouveau déploiement appelé Phase 2 (période 2019-2023) concernera 21 000 foyers sur Dinan Agglomération. Pour le choix d'installation de ces 21 000 prises, il a été décidé de procéder par grappes de 1 000 prises correspondant aux NRO (Noeuds de raccordement). La localisation de la moitié des 21 000 prises a été « fléchée » par l'opérateur Orange, tandis que l'autre moitié est au choix des collectivités locales, département et intercommunalité.

Malgré une qualité de débit très moyenne sur certains secteurs des communes de Pleudihen-sur-Rance et de St Hélen, le secteur Nord-Est de Dinan agglomération n'a pas du tout été retenu. A l'occasion de la Commission Numérique qui délibérait et en conférences des Maires, le cas de Mordreuc a été rappelé par Monsieur le Maire. La non retenue de Pleudihen-sur-Rance a été justifiée par le faible volume de prises sur ce raccordement de Mordreuc (inférieur aux 1 000 prises) et le fait qu'une opération de montée en débit avait déjà été réalisée sur la commune. Le cas particulier de Pleudihen-sur-Rance (Mordreuc, La Chapelle) a néanmoins été notifié afin qu'une solution technique, autre que la fibre, soit apportée pour relever le débit de ces villages.

Cela a été formellement indiqué par Monsieur le Maire en Commission Numérique puis en Conférence des Maires. Madame Geneviève BONNETE l'a également rappelé lors du Conseil Communautaire du 23 octobre dernier.

Confirmant que d'autres solutions étaient à l'étude, Monsieur Michel VASPART a indiqué qu'il faudra jouer sur plusieurs technologies et d'autres solutions (satellites, montée en débit, fibre optique...) pour garantir un niveau de débit à une plus large population et dans des délais de réalisation raisonnables.



## **CONFERENCE SUR LE PATRIMOINE**

Monsieur le Maire indique que la Conférence sur le Patrimoine de Pleudihen et de la Vicomté sur Rance aura lieu le 29 Septembre 2017 à la salle des fêtes de La Vicomté.

Elle sera présentée par Madame Véronique ORAIN du Conseil Régional de Bretagne.

Monsieur le Maire invite les Elus à être présents, c'est une façon de découvrir la commune sous un nouvel angle.

## **40<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE**

Monsieur le Maire fait part de la délégation Pleudihennaise qui s'est rendue à HERSCHBACH Mr PANGAULT, Mme BONNETE, Mme PRIE, Mme Sandrine DENOUAL Présidente du Comité de Jumelage et Mr le Maire afin de préparer les 40 années de jumelage.

Ils ont été très bien accueillis. La date du 10 au 13 MAI 2018 est retenue pour recevoir une délégation d'HERSCHBACH à Pleudihen. En 2019 ce sera chez eux en Allemagne.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une gabare qui siège dans la salle de conseil d'HERSCHBACH, elle avait été offerte par la commune de Pleudihen pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage.

## **BILAN DES ANIMATIONS ESTIVALES**

Monsieur le Maire indique que le programme d'animations estival a été très riche :

1 <sup>er</sup> Juillet	Fête de l'école entre Terre et Mer
2 Juillet	Fête de la pilotine
8 juillet	Feu et bal des pompiers
14 juillet	Fête nationale
23 juillet	Vide greniers et concerts
30 juillet	Kermesse paroissiale
12 aout	Concert des Années 80
13 aout	Fête du blé
20 aout	Courses cyclistes
24 aout	Jazz en place
26 aout	De cale en cale

Et du 21 juillet au 25 août, les vendredis plage de la ville ger

Cette manifestation est un engouement populaire très fort.

Toutes les activités proposées, la restauration, les groupes de musique, le marché avec ses produits Locaux ont été très appréciés.

Le spectacle du « Petit Benoit » (venu gratuitement), a clôturé la saison.

Monsieur le Maire précise qu'un partenaire, Les Celliers, ont financé les banderoles, flyers pour une somme de 2 000 €.

Le matériel sportif a coûté 2 000 € mais il servira toute l'année.

Monsieur le Maire pose la question : Est-ce qu'on renouvelle cette manifestation sur 2018 ?



Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres,

**VALIDE, LA PROPOSITION de renouveler les manifestations  
Vendredis plage l'année prochaine.**

## **DIVERS**

### **L'OURAGAN IRMA**

Monsieur Patrice ROBIN informe l'assemblée que L'Association humanitaire bretonne PICA (Association Pompier International des Côtes d'Armor, est sur place pour apporter secours et assistance aux victimes de cette catastrophe.

Monsieur le Maire propose de verser un don à cette association afin de faire un geste de solidarité.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres

DECIDE de versé un don de 500 € à l'association PICA.

### **Informations diverses :**

Mme BONNETE souhaite de l'aide et sollicite les Elus pour participer à la préparation de la salle et au service à table, à l'occasion du repas des aînés.

Mme MALABEUX, informe les Membres de la préparation du Bulletin municipal annuel.

Monsieur le Maire fait part de la cérémonie pour le 40ème anniversaire de l'entreprise GUINDE située sur notre commune qui comprend une trentaine d'employés et 200 sous-traitants.

**Séance close à 22 h 15**